



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

# 1794<sup>e</sup>

SÉANCE : 16 AOÛT 1974

UN LIBRARY

NEW YORK

AUG 15 1983

---

UN/SA COLLECTION

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1794) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
La situation à Chypre :	
a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);	
b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);	
c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348);	
d) Lettre, en date du 28 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11389);	
e) Lettre, en date du 13 août 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11444);	
f) Lettre, en date du 13 août 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11445) .....	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

# MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 16 août 1974, à 15 h 30.

*Président* : M. Yakov A. MALIK  
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Irak, Kenya, Mauritanie, Pérou, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

## Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1794)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Chypre :
  - a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);
  - b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);
  - c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348);
  - d) Lettre, en date du 28 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11389);
  - e) Lettre, en date du 13 août 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11444);
  - f) Lettre, en date du 13 août 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11445).

La séance est ouverte à 19 h 10.

## Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

### La situation à Chypre :

- a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);

- b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);
- c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348);
- d) Lettre, en date du 28 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11389);
- e) Lettre, en date du 13 août 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11444);
- f) Lettre, en date du 13 août 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11445)

1. Le PRÉSIDENT (*traduction du russe*) : Conformément aux décisions prises antérieurement [1779e à 1781e et 1793e séances] et avec l'assentiment du Conseil, je me propose d'inviter les représentants de Chypre, de la Turquie, de la Grèce, de la Yougoslavie, de la Roumanie, de l'Inde, de Maurice et de l'Algérie à participer sans droit de vote à l'examen de la question.

*Sur l'invitation du Président, M. Rossides (Chypre), M. Olcay (Turquie) et M. Carayannis (Grèce) prennent place à la table du Conseil.*

2. Le PRÉSIDENT (*traduction du russe*) : J'invite maintenant les représentants de la Yougoslavie, de la Roumanie, de l'Inde, de Maurice et de l'Algérie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque verra leur tour de parole.

*Sur l'invitation du Président, M. Job (Yougoslavie), M. Gheorghie (Roumanie), M. Jaipal (Inde) et M. Taleb-Bendiab (Algérie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

3. Le PRÉSIDENT (*traduction du russe*) : Je donne la parole au Secrétaire général.

4. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil prendront peut-

être connaissance avec intérêt d'un bref rapport sur les nouvelles les plus récentes reçues du commandant de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

5. Comme vous le savez, le Premier Ministre de Turquie a annoncé que son gouvernement acceptait le cessez-le-feu à partir de midi, heure de New York, aujourd'hui 16 août. Le commandant de la Force signale qu'à 19 heures, heure locale, aujourd'hui, le cessez-le-feu était maintenu, à l'exception de tirs d'armes légères et de mortier le long de la partie ouest de la ligne verte à Nicosie et en bordure de l'enclave de Limnitis. Jusqu'à 21 heures, heure locale, le cessez-le-feu était toujours maintenu, à l'exception de tirs sporadiques d'armes légères dans la partie ouest de Nicosie. A 23 heures, heure locale, le cessez-le-feu était toujours maintenu dans tous les districts.

6. Je regrette profondément de devoir informer le Conseil qu'un véhicule avec cinq soldats danois de la Force a pénétré dans un champ de mines près d'Ambelikou, dans le district de Lefka. Deux soldats sont morts, deux sont grièvement blessés et le dernier plus légèrement. Je voudrais adresser au Gouvernement et au peuple danois, ainsi qu'aux familles endeuillées, mes condoléances les plus sincères à l'occasion de ces pertes tragiques.

7. Monsieur le Président, puisque j'ai la parole, je voudrais profiter de cette occasion pour reprendre brièvement certaines des observations que vous avez faites à la fin de la séance d'hier à propos des rapports sur la situation à Chypre ces jours derniers. Les membres du Conseil savent certainement que mes collègues et moi-même avons essayé de notre mieux de tenir le Conseil entièrement au courant de la situation à Chypre, aussi bien pendant la période où les négociations se poursuivaient à Genève qu'après la reprise d'hostilités générales à Chypre. Ces rapports comprenaient des rapports [S/11353 et additifs] présentés immédiatement dès réception des renseignements et un rapport intérimaire que j'ai présenté en application de la résolution 355 (1974) [S/11433].

8. Je voudrais informer le Conseil que quand je ne suis pas au Siège de l'Organisation je garde constamment le contact par téléphone et par télégramme avec le Siège et suis tenu entièrement au courant des rapports présentés au Conseil, dont je revois habituellement en détail le contenu avant leur publication. Ces rapports sont fondés sur des renseignements que je reçois du commandant de la Force à Chypre. Je crois qu'ils présentent d'une manière objective une situation très complexe.

9. Le PRÉSIDENT (*traduction du russe*) : En tant que président, au nom des membres du Conseil, je souhaite adresser au Gouvernement danois et aux familles des victimes les sincères condoléances du Conseil à l'occasion de la mort des militaires danois de la Force des Nations Unies à Chypre.

10. Je tiens aussi à apporter une légère précision à la suite des observations du Secrétaire général touchant ce que j'ai déclaré hier au sujet des rapports du Secrétariat sur Chypre. Je suis alors intervenu, non en tant que président du Conseil mais comme représentant de l'Union soviétique.

11. Je voudrais maintenant attirer l'attention des membres du Conseil sur le fait que le projet de résolution déposé hier par la délégation française et distribué sous la cote S/11450 a été révisé à deux reprises et est maintenant distribué sous la cote S/11450/Rev.2.

12. Selon l'accord intervenu entre les membres du Conseil lors des consultations qui ont précédé la convocation de la présente séance, je vais mettre aux voix le projet de résolution S/11450/Rev.2.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour* : Australie, Autriche, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Kenya, Mauritanie, Pérou, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Votent contre* : néant.

*S'abstiennent* : Irak, République socialiste soviétique de Biélorussie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Par 11 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté<sup>1</sup>.*

*Un membre (Chine) n'a pas participé au vote.*

13. Le PRÉSIDENT (*traduction du russe*) : Nous allons maintenant entendre les représentants qui souhaitent expliquer leur vote après le vote.

14. M. LECOMPT (France) : Il me semble qu'après toutes les consultations collectives ou bilatérales auxquelles a donné lieu, depuis hier, le projet de résolution déposé par ma délégation, j'abuserais de la patience du Conseil si je retenais trop longtemps son attention. Je n'oublie cependant pas que la paternité implique des responsabilités particulières et je vais essayer en quelques mots de dire publiquement les raisons de notre initiative.

15. Depuis la rupture de la négociation de Genève — je dis bien négociation —, la situation à Chypre n'a fait qu'empirer, à tel point que la présidence de la République à Paris a fait publier, le 14 août, un communiqué dans lequel je relève la phrase suivante :

*\*\*La France désapprouve formellement la reprise des opérations militaires déclenchées par la Turquie*

<sup>1</sup> Voir résolution 360 (1974).

à Chypre. Seules des négociations menées à bien sans que des gages militaires soient recherchés parallèlement peuvent conduire à une solution équitable conforme aux principes qui doivent régir les relations entre Etats européens."

16. Dans le même esprit, je crois, le Gouvernement des Etats-Unis, par la voix de M. Kissinger, a déclaré qu'il désapprouvait l'action turque à Chypre et qu'il était prêt à intervenir en faveur d'une solution équitable et viable du problème chypriote. Je pourrais citer encore de fort nombreuses déclarations d'autorités d'autres pays qui, devant la crise qui a repris à Chypre, ont pris des positions sans équivoque.

17. Bien qu'un cessez-le-feu ait été officiellement accepté, les combats continuent en plusieurs points de l'île et les perspectives d'une reprise prochaine de la négociation à Genève restent encore bien incertaines. Comment, dans ces conditions — conditions politiques —, le Conseil de sécurité pourrait-il être laissé indifférent par une telle situation ? Comment pourrait-il éviter d'exercer les responsabilités qui sont les siennes en application de la Charte ? Comment pourrait-il assister en observateur lointain à des événements qui mettent en danger la paix et la sécurité en Méditerranée orientale avec tous les risques que cela comporte sur le plan international ?

18. Certes, à la suite de nos débats d'hier, nous avons adopté deux résolutions qui marquent l'intérêt du Conseil. L'une d'elles [résolution 359 (1974)], de caractère essentiellement humanitaire, répondait aux préoccupations qui sont celles de tous les Etats Membres en ce qui concerne le fonctionnement et la sécurité des forces des Nations Unies à Chypre. Nous lui avons d'ailleurs aussitôt apporté notre appui et notre parrainage.

19. Les événements tragiques qui viennent d'être reportés par le Secrétaire général et qui ont conduit à la mort de nouveaux soldats des contingents des Nations Unies montrent à quel point la résolution adoptée hier était, hélas, pertinente, à quel point elle devrait retenir — et j'espère retiendra — l'attention de toutes les parties encore au combat à Chypre.

20. L'autre résolution adoptée hier [résolution 358 (1974)], sur la proposition peut-être de certains pays non alignés, se borne à rappeler les résolutions antérieures et à insister sur leur mise en œuvre complète ainsi que sur l'application du cessez-le-feu. C'est bien, mais ce n'était vraiment pas assez.

21. Les aspects politiques du problème de Chypre, les aspects politiques immédiats en particulier, sont également de la compétence du Conseil, ne serait-ce qu'en raison du rôle important que l'Organisation des Nations Unies n'a cessé de jouer depuis 10 ans dans le règlement de l'affaire chypriote, mais aussi parce qu'une situation capable de mener à un danger pour la paix et la sécurité dans une région du monde est direc-

tement, et à titre principal, du ressort de notre Organisation.

22. En présentant hier le projet de résolution soumis ce soir à l'examen du Conseil, mon gouvernement obéissait à une triple préoccupation : morale, juridique et politique.

23. Sur le plan moral, mon gouvernement estime qu'il appartient au Conseil de se prononcer clairement sur les responsabilités des uns et des autres dans la dramatique situation que nous connaissons. Nous sommes d'autant plus à l'aise pour souligner actuellement les responsabilités de la Turquie que, dès le début de la crise, M. de Guiringaud a déclaré que les circonstances du coup d'Etat de Nicosie, comme l'appartenance à l'armée grecque des officiers de la Garde nationale chypriote, conféraient une responsabilité particulière au Gouvernement d'Athènes.

24. Sur le plan juridique, le Conseil se devait de réaffirmer de nouveau avec force la nécessité pour les parties de respecter ses résolutions antérieures et de faire référence aux accords internationaux qui déterminent le régime constitutionnel de Chypre, ainsi que celui des forces qui peuvent y être stationnées.

25. Sur le plan politique, qui, je le répète, est celui sur lequel se plaçait essentiellement le projet de résolution que nous avons présenté, le Conseil avait le devoir de renouveler, en se référant à la résolution 353 (1974), un pressant appel aux parties pour qu'elles reprennent sans délai, dans une atmosphère de coopération vraiment et enfin constructive, les négociations en cours à Genève, et ceci sans que ces négociations se trouvent affectées par les récentes opérations militaires. Ici encore, ici plus spécialement, je voudrais évoquer — je dois malheureusement le faire — ce que la France croit être la responsabilité d'une des parties.

26. Les événements qui ont conduit à la reprise des opérations militaires à Chypre, qui ont amené l'armée turque à couper l'île en deux et à plonger de nouveau Chypre dans les horreurs de la guerre sont à l'esprit de tous, et nous avons dû les évoquer et les condamner les uns après les autres lors de la séance de nuit qui a suivi la rupture des négociations de Genève. Ces événements font partie, me semble-t-il, d'une pratique inadmissible et que l'on aurait pu croire dépassée grâce aux progrès de la coopération internationale : ce que j'appellerai l'esprit d'ultimatum. Il a semblé, je crois, à tous qu'à un certain moment de la négociation de Genève, le moment de sa rupture justement, une attitude beaucoup trop brusque a présidé aux décisions prises par le Gouvernement turc : ceci ne peut hélas que nous rappeler des pratiques qui, autrefois, ont conduit à mettre l'Europe à feu et à sang. C'est bien ainsi qu'ont commencé certaines guerres mondiales.

27. Le fait qu'il s'agit ici du territoire d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui

connaît des difficultés internes en raison de l'opposition, acharnée souvent, des deux communautés qui doivent vivre ensemble dans l'île ne peut pas nous laisser indifférents. Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un pays petit et malheureux que nous pouvons l'oublier, que nous aurions le droit de ne pas nous occuper du drame qui le déchire, exactement de la même façon que s'il s'agissait d'une opposition ou d'une crise ou d'une guerre où s'affronteraient de grands Etats.

28. Il y a quelque chose de tout à fait émouvant dans la division de Chypre, qui cependant n'empêchait pas Chypre d'être un membre de notre communauté. Nous ne pouvions éviter de nous prononcer sur le sens des événements, ou le non-sens des événements, qui continuaient à déchirer ce malheureux pays.

29. Je ne puis ici qu'adresser à l'ensemble de la population chypriote l'hommage que mon pays veut rendre à Chypre dans ses épreuves et exprimer l'espoir ardent qu'un jour ces épreuves seront surmontées. Mais, pour cela, il nous fallait nous pencher d'un peu plus près sur la véritable situation politique qui règne en ce moment à Chypre, situation dominée par une tentative faite par un Etat, garant pourtant, de prendre des avantages dans l'île — sans doute après y avoir éprouvé des désavantages —, mais des avantages de telle nature qu'ils faisaient obstacle, finalement, au véritable règlement de la crise.

30. Aucune guerre, aucune tentative de recours à la force, ne réglera jamais les problèmes politiques. Nous le savons tous; nous l'avons tous éprouvé dans la vie de nos Etats et dans la vie internationale. Le malheur veut que nous ayons trop souvent encore des exemples de cet ordre dans notre communauté internationale; mais notre devoir veut, par ailleurs, que nous fassions tout ce que nous pouvons pour nous prononcer, pour proposer des lignes directrices en vue du règlement ou des débuts de règlement de la crise.

31. Nous ne pouvions donc pas, je crois, nous contenter de répéter, en termes anonymes, ce qui se passe à Chypre. Bien des résolutions que nous avons adoptées reposent, en fait, sur un plus petit dénominateur commun apparent. Nous avons mieux à faire, et c'est ce que le projet de résolution déposé par la France a tenté de faire. Je pense que ce projet — cette résolution plutôt — correspond assez exactement à l'opinion générale des membres du Conseil.

32. Je tiens à remercier les délégations qui ont bien voulu apporter leur soutien au projet de résolution que nous avons présenté, et je me permettrai de trouver encourageant le fait que 11 Etats aient pu, ici même, porter quelque jugement et proposer instamment quelque base de solution.

33. Je comprends que d'autres Etats aient dû, soit s'abstenir, soit ne pas participer au vote, en raison de problèmes liés à la consultation nécessaire de leurs gouvernements respectifs. Néanmoins, nous nous

trouvons devant une grande urgence. Le texte que nous venons d'adopter correspond à peu près, je crois, à la réalité telle que nous devons la voir. J'ai peur, malheureusement, que demain ou après-demain il n'en soit peut-être plus ainsi. C'est pourquoi d'ailleurs nous demeurons saisis en permanence de la question, ce que la France est toute prête à accepter malgré la fatigue que cela impose aux membres de nos délégations, tant il est vrai que nous croyons que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité sont le lieu où il convient d'évoquer et de discuter les grands problèmes, y compris celui de Chypre.

34. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Comme on le sait, la délégation chinoise a exposé à plusieurs reprises sa position de principe au Conseil de sécurité depuis que la question de Chypre y est discutée. Conformément à cette position, nous avons décidé de ne pas prendre part au vote sur le projet de résolution S/11450/Rev.2.

35. M. SALAZAR (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation voudrait présenter quelques observations pour expliquer son vote en faveur du projet de résolution qui vient d'être adopté.

36. Les événements de Chypre constituent, pour bien des raisons, une expérience amère pour la communauté internationale parce qu'il s'agit de la violation des principes établis dans la Charte, auxquels mon pays a toujours été fidèle. Il est certain que la Charte de San Francisco, qui a donné naissance à l'Organisation des Nations Unies, a créé un nouvel ordre international fondé essentiellement sur le devoir de tous les Etats de maintenir la paix et la sécurité internationales. Le nouvel ordre international stipule qu'il est illégal que, de façon unilatérale, un Etat Membre ait recours à la force pour régler des différends internationaux et il réserve seulement à chaque Etat le droit de légitime défense en cas d'attaque armée. Pour que l'interdiction du recours à la force soit effective, un mécanisme a été établi en vue de fournir au Conseil de sécurité les pouvoirs nécessaires pour le règlement pacifique de tous les différends internationaux.

37. Ainsi, devant un cas aussi dramatique que celui de Chypre, on est en droit de se demander si un dommage irréparable n'a pas été causé aux principes sur lesquels repose le droit international, ce qui est aussi grave que la guerre elle-même.

38. Ma délégation partage entièrement les préoccupations qui ont été exprimées hier par le Secrétaire général à la fin du rapport qu'il a soumis au Conseil quant aux conséquences qui peuvent résulter de la non-observation de mesures décidées par le Conseil. Je veux parler des violations répétées du cessez-le-feu à Chypre. Toutes les nations devraient être les gardiennes jalouses de l'application des décisions du Conseil si elles veulent vivre en paix dans un monde dans lequel le règlement des différends est confié à une autorité internationale.

39. Il est clair que, tant par respect des principes de la Charte que parce qu'il y va de l'intérêt fondamental de leur survie en tant que nations, les petits pays tels que le mien ont le devoir d'appuyer la Charte afin de protéger leur propre sécurité. Nous n'osons pas imaginer ce qui pourrait se produire si une ère s'ouvrait dans laquelle la Charte, faute d'être respectée, serait affaiblie, laissant le monde, une fois encore, sous l'emprise de la force.

40. Lorsqu'un pays ne respecte pas les décisions prises par le Conseil de sécurité au nom de toute la communauté internationale, il en résulte une grave atteinte à l'ensemble du système de sécurité internationale et, peut-être de façon non délibérée, cela porte le plus grand préjudice aux petits pays qui préfèrent consacrer tous leurs efforts à leur développement plutôt que de dépenser leurs maigres ressources en armements s'ils se sentent menacés du fait d'une insuffisante protection internationale.

41. Après ce qui s'est passé à Chypre, on ne peut guère être optimiste. La population de Chypre elle-même n'a pas voulu cette guerre; elle n'était pas prête à y résister. Il faut admettre franchement que les mesures prises par le Conseil de sécurité sont tombées dans le vide.

42. Chypre, un petit pays comme le mien, s'est trouvée victime des appétits des autres. Mon pays proteste au nom de Chypre et au nom de l'ordre international qui a été bouleversé.

43. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution S/11450/Rev.2. Nous avons longuement hésité avant de le faire. Ma délégation a ressenti quelques difficultés à l'égard du paragraphe 3. Tout en reconnaissant la nécessité d'une reprise immédiate des négociations entre les parties intéressées, ma délégation pense que, pour être réalistes, ces négociations ne peuvent manquer de tenir compte de la réalité créée par l'évolution de la situation à Chypre.

44. Monsieur le Président, je voudrais associer ma délégation à ce que vous avez dit et à ce qu'a dit le Secrétaire général pour adresser nos sincères condoléances au Gouvernement danois à l'occasion de la mort de deux soldats danois de la Force des Nations Unies, dont la mort a suivi de si près celle de trois membres du contingent autrichien.

45. Ma délégation voudrait rendre aujourd'hui encore un hommage à la Force pour la façon dont elle s'acquitte de ses fonctions à Chypre dans les circonstances les plus difficiles et les plus dangereuses.

46. M. ZAHAWIE (Irak) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, nous voudrions également nous joindre à vous et adresser nos plus sincères condoléances aux Gouvernements autrichien et danois pour les pertes subies par les contingents de ces deux pays.

47. Ma délégation a déjà eu l'occasion de dire devant le Conseil quelle était sa position à l'égard du problème de Chypre. Je voudrais aujourd'hui réaffirmer très rapidement les principes sur lesquels se fonde cette position.

48. L'Irak, en tant qu'Etat non aligné, est profondément préoccupé au sujet de l'existence de la République de Chypre en tant qu'Etat souverain et non aligné dont l'intégrité territoriale ne devrait se trouver ni menacée ni compromise par quelque ingérence étrangère que ce soit. Pour atteindre plus aisément cet objectif, ma délégation a voté en faveur de toutes les résolutions adoptées par le Conseil relatives aux événements tragiques de Chypre. Ce qui importe principalement à l'heure actuelle, c'est que les parties intéressées retournent à la table de négociation et que, de notre côté, nous fassions tous nos efforts pour ne pas dresser d'obstacles sur la voie des négociations. Devant la situation actuelle à Chypre, il semble que seule la reprise des négociations puisse aboutir à un règlement de la crise.

49. Nous regrettons vivement que la force ait été employée. Toutefois, le retour à la table de négociation demeure le seul moyen pacifique de trouver une solution pouvant être acceptée par toutes les parties intéressées, de mettre un terme à cette situation extrêmement dangereuse, de surmonter les conséquences douloureuses de l'usage de la force et d'aboutir à une situation normale et stable dans la République de Chypre.

50. Revenant à la résolution que le Conseil vient d'adopter, je voudrais dire que ma délégation a transmis à Bagdad le texte du projet de résolution présenté hier soir par la délégation française et qui faisait l'objet du document S/11450. Nous n'avons pas encore reçu d'instructions à ce sujet. Entre-temps, cet après-midi, on nous a présenté deux révisions de ce projet initial, que nous avons cherché à communiquer à notre capitale. L'auteur de ce texte estimait que l'on ne pouvait plus retarder le vote sur ce projet. Dans ces circonstances, ma délégation a dû s'abstenir lors du scrutin auquel le Conseil vient de procéder. Nous espérons sincèrement, cependant, que les parties intéressées pourront reprendre les négociations. Les dernières déclarations émanant des Gouvernements turc et grec, respectivement, permettent quelque optimisme quant à une solution proche qui garantisse aux deux communautés de l'île le respect de leurs droits et qui permette à la République de Chypre d'avoir droit à l'existence en tant que république indépendante, souveraine et non alignée.

51. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Nous pouvons tous être satisfaits de ce que nous a rapporté le Secrétaire général, à savoir que les canons se sont enfin tus à Chypre. Le cessez-le-feu semble avoir enfin pris effet. Malheureusement, la Force des Nations Unies à Chypre a connu de nouvelles pertes. Nous adressons nos condoléances les

plus sincères au Gouvernement danois et aux familles éprouvées de ces soldats de la paix qui ont sacrifié leur vie pour sauver les autres.

52. Le cessez-le-feu qui s'affirme nous amène à nous préoccuper maintenant de rétablir la paix et de créer les conditions dans lesquelles les habitants de Chypre pourront vivre tranquillement et suivre les voies de leur choix. Ma délégation espère qu'après réflexion toutes les parties au différend de Chypre décideront qu'il est dans leur propre intérêt national d'aller à Genève sans retard pour reprendre les négociations de paix suspendues au début de la semaine. La réussite de ces entretiens, présidés par l'éminent Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, est un élément important de la paix dans la Méditerranée orientale. Le monde a les yeux tournés vers ces entretiens. Les participants ont l'obligation envers l'humanité d'entamer ces négociations dans un esprit de conciliation et de compromis équitable afin d'arriver à un accord qui permettra de restaurer et même de renforcer l'amitié historique qui lie les populations de la région.

53. M. MVOGO-ENAMA (République-Unie du Cameroun) : Ma délégation a approuvé le projet de résolution que le Conseil vient d'adopter parce qu'elle continue de croire que le Conseil de sécurité peut encore se faire écouter par les parties intéressées à Chypre. Cependant, ma délégation regrette l'attitude négative de certaines parties engagées dans la pénible situation que vit actuellement la République de Chypre. Cette attitude négative se traduit par le refus de respecter et d'appliquer les différentes résolutions adoptées par le Conseil depuis le début de la crise actuelle. Si les appels répétés du Conseil avaient été entendus et respectés depuis le 16 juillet dernier, bien des pertes de vies humaines et des destructions matérielles massives auraient été évitées. Les deux principales communautés de l'île n'auraient pas connu tant de souffrances, souffrances qui semblent avoir atteint une intensité démesurée au cours de ces derniers jours.

54. Ma délégation espère encore — elle en a même la conviction — que le Conseil de sécurité n'acceptera jamais que l'usage de la force brutale devienne le fondement du droit. Les grands comme les petits Etats, les faibles ainsi que les puissants, ont droit à l'existence en tant qu'entité distincte. La République de Chypre a droit à l'existence en tant qu'Etat indépendant, dont la souveraineté et l'intégrité territoriale doivent être rigoureusement respectées par tous les Etats, et d'abord par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

55. Ma délégation nourrit l'espoir que les canons ne se feront plus entendre à Chypre et que les pourparlers de Genève reprendront rapidement dans un véritable esprit de coopération entre toutes les parties intéressées.

56. Ma délégation s'associe aux condoléances que le Président du Conseil a adressées hier au Gouvernement autrichien et aujourd'hui au Gouvernement danois à la suite de la mort tragique de leurs soldats au service de la paix à Chypre.

57. M. CAMPBELL (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Comme ce qui nous intéresse n'est pas une simple notion de Chypre mais la population qui vit dans cette île, nous ne saurions trop nous féliciter de l'établissement du cessez-le-feu dont le Secrétaire général nous a fait part — du fait que cette population est maintenant libérée de la menace de la violence et aussi que les membres de la Force n'ont plus à servir sous le feu. Nous saisissons cette occasion pour adresser nos condoléances aux gouvernements, aux peuples et aux familles qui, en Autriche et au Danemark, ont perdu certains des leurs.

58. Dans le discours qu'il a prononcé le 16 août devant le Parlement australien, le Ministre des affaires étrangères, le sénateur Willesee, a indiqué clairement à quel point le Gouvernement australien déplorait qu'il y ait eu reprise des hostilités à Chypre et que les zones contrôlées par les parties aient été modifiées non pas en vertu d'un accord mais par la force des armes — d'autant plus que des négociations étaient en cours. Ce ne sont pas là les armes de négociations que nous aurions utilisées.

59. Cela dit, le Gouvernement australien n'ignore pas le contexte politique plein d'amertume et déjà ancien du problème de Chypre ni que dans le passé la minorité turque de l'île a été privée de bien des égards de ses droits constitutionnels; en outre, la minorité chypriote turque, tout comme la majorité chypriote grecque, a droit à des garanties en matière de sécurité et de droits constitutionnels. Aujourd'hui, il n'y a d'autre possibilité que de revenir à Genève dans le seul but d'aboutir à une solution au problème et garantir ainsi le rétablissement de la paix et de la sécurité à Chypre pour tous les habitants de l'île.

60. Pour que les négociations réussissent, elles doivent de toute évidence être menées dans une atmosphère désormais libre de tout ultimatum, qu'il s'agisse d'une menace ou d'un fait, et de toute exigence déraisonnable. Des questions très complexes et d'une grande portée telles que les arrangements constitutionnels futurs pour Chypre ne peuvent être réglées qu'après un examen attentif et posé de la part de toutes les parties intéressées.

61. Nous avons besoin de paix maintenant, de paix au cours des négociations et de paix en permanence à leur issue.

62. Comme preuve supplémentaire de notre souci et pour apporter une contribution tangible au rétablissement de la paix à Chypre, mon gouvernement a annoncé le 8 août qu'il était disposé à fournir 200 soldats australiens à la Force des Nations Unies à

Chypre. Nous avons également l'intention de maintenir notre contingent de police qui se trouve là-bas depuis 1964.

63. M. JANKOWITSCH (Autriche) : Avant d'expliquer le vote de ma délégation, je voudrais exprimer toute la douleur et tout le choc qu'éprouve ma délégation devant les nouveaux et tragiques incidents dont vient de nous informer le Secrétaire général et qui, cette fois-ci, ont frappé des membres du contingent danois de la Force des Nations Unies à Chypre. Permettez-moi, Monsieur le Président, d'offrir, par votre intermédiaire, nos condoléances les plus profondes et les plus sincères au Gouvernement et au peuple danois, ainsi qu'aux familles des soldats de la paix si durement éprouvées.

64. La nouvelle tragédie qui vient de frapper le corps de paix des Nations Unies à Chypre démontre, combien clairement, l'urgence de l'action demandée par la résolution 359 (1974) adoptée par le Conseil hier, parce que chaque nouvelle mort et chaque nouveau sacrifice humain qui s'ajoutent aux précédents nous renforcent dans la conviction que tout doit être mis en œuvre pour assurer les bases de l'action de la Force à Chypre, pour protéger effectivement la vie et la sécurité de ses membres, dont l'action reste indispensable pour le retour à la paix sur l'île.

65. En ce qui concerne le projet de résolution que le Conseil vient d'adopter, ma délégation n'a pas hésité à voter pour ce projet, présenté par la France hier et mis dans sa forme définitive au cours de longues consultations aujourd'hui. Nous avons voté pour ce projet de résolution dans la conviction qu'il répond aux impératifs du moment. Tout d'abord, il répond à la nécessité de se prononcer sans ambiguïté et avec toute la clarté requise sur les graves événements qui ont caractérisé le début de cette semaine, sur le nouveau et violent éclatement de l'action militaire déclenchée après l'échec du début de la deuxième phase de la conférence de Genève. Il ne me paraît pas nécessaire, en ce moment, d'exprimer une nouvelle fois la réprobation catégorique de ma délégation vis-à-vis d'un règlement du conflit par la force et par l'emploi de la loi du plus fort.

66. En deuxième lieu, nous croyons que la résolution que nous venons d'adopter répond au besoin de lancer un appel aux parties pour qu'elles reprennent ces négociations sans délai et dans une atmosphère de coopération constructive, comme le demandait la résolution 353 (1974) il y a plus de quatre semaines. La nécessité de ces négociations reste impérative pour un règlement du conflit et s'impose d'autant plus que trop de violence, trop de force et trop de menaces de force ont déjà accompagné un conflit dont la gravité a été maintes fois évoquée au Conseil. Nous pensons donc qu'une solution paraît difficile, sinon impossible, dans une atmosphère de guerre et de violence, et nous croyons que ces préconditions de la reprise des négociations ont été amplement démontrées par la présente résolution.

67. Nous avons été heureux d'apprendre par le Secrétaire général qu'un cessez-le-feu est intervenu à Chypre aujourd'hui. Si après de nouvelles convulsions, après de nouvelles souffrances dont les dimensions ne seront connues qu'après un certain temps, si après tous ces événements un nouveau cessez-le-feu est intervenu, nous devons nous en féliciter. Cependant, comme auparavant, un cessez-le-feu ne peut être qu'un premier pas vers une véritable paix. Nous espérons qu'avec la bonne volonté de toutes les parties en cause, cette véritable paix interviendra bientôt.

68. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : J'aimerais tout d'abord exprimer les sympathies de ma délégation et de mon pays au Gouvernement et au peuple danois pour la perte de deux militaires de la Force des Nations Unies et pour les blessures subies par trois autres soldats. Il y a peut-être une tendance à considérer les forces internationales de maintien de la paix comme quelque chose de normal jusqu'à ce qu'il y ait crise et, à ce moment-là, nous exprimons des condoléances quelque peu rituelles lorsque des éléments de la Force sont blessés ou tués. Les trois ou quatre derniers jours à Chypre ont sans doute montré non seulement la valeur des forces de maintien de la paix mais aussi à quel point la communauté internationale et la paix mondiale dépendent de ces forces.

69. Monsieur le Président, au cours de votre déclaration d'hier soir vous avez parlé des rapports qui ont été fournis de temps en temps par le Secrétariat. Je crois qu'il convient d'inscrire au compte rendu que le Conseil de sécurité tout entier n'est pas dans la même situation que vous qui êtes mécontent de la quantité des renseignements que le Secrétariat nous a fournis ces dernières semaines. Nous avons reçu des rapports régulièrement. Nous avons été régulièrement mis au courant, notamment pour ce qui est des faits afférents à la situation à Chypre. Certains renseignements, bien entendu, me sont parvenus en tant que représentant du Royaume-Uni puisque le Royaume-Uni est intéressé et a des forces à Chypre. Et vous me permettez de dire qu'à en juger par les renseignements indépendants que j'ai reçus les rapports du Secrétariat sont complets et précis.

70. Hier soir, Monsieur le Président, dans votre déclaration, vous avez demandé un rapport qui soit une évaluation de l'état général des choses dans l'île. Très respectueusement, je ne crois pas que ce soit l'objectif de ces rapports. Sans aucun doute, leur but est de nous apporter des faits qui nous permettent à nous, membres du Conseil, de faire une évaluation collective ou individuelle de la situation. J'aurais cru que c'était là un état de choses préférable. Une fois de plus, parlant pour mon compte, je dirai que les rapports qui nous ont été fournis sont tout à fait satisfaisants.

71. Je suis également heureux que nous abordions aujourd'hui la discussion de Chypre dans un contexte

nouveau et en présence d'une situation nouvelle. En effet, les combats semblent s'être arrêtés. Ce qui importe maintenant, c'est que l'initiative née de ce cessez-le-feu ne soit pas perdue. Il importe qu'il y ait maintenant un règlement politique effectif, et, comme je l'ai dit maintes fois déjà ces dernières semaines, pour qu'il y ait règlement politique effectif à Chypre, il faut le désir de reconnaître que le compromis est l'essence de ce règlement. De cette guerre véritablement atroce il peut encore se dégager un règlement acceptable pour tous les habitants de Chypre, Grecs et Turcs, et peut-être cette fois-ci ce règlement sera-t-il durable. Il ne sert à rien que quiconque arrive à un règlement si celui-ci ne peut être accepté par la majorité de l'une ou de l'autre des deux communautés chypriotes. S'il y a une leçon à tirer peut-être de l'expérience de ces 15 dernières années, c'est qu'un règlement qui était dans l'ensemble acceptable pour la population chypriote grecque et inacceptable pour la population chypriote turque ne pouvait durer. L'inverse sera également vrai. On ne peut garantir un règlement politique à la pointe des baïonnettes. S'il n'est pas acceptable, il échouera.

72. La leçon qui se dégage de tout cela, c'est que les négociations doivent commencer et que les deux parties à ces négociations doivent être prêtes à reconnaître non seulement leurs propres opinions mais également celles de l'autre partie aux négociations. Autrement, je le répète, le règlement ne saurait durer.

73. Je crois savoir que les deux parties au différend subissent aujourd'hui de fortes pressions. Les combats s'étant arrêtés et les souvenirs les plus amers et les plus récents devant peu à peu s'effacer, j'espère qu'un esprit de compromis et de modération triomphera à nouveau de part et d'autre et que nous aurons à Chypre un règlement dont ce pays, les deux principales nations intéressées et nous, l'Organisation des Nations Unies, pourrions être fiers.

74. M. OULD MOULOUD (Mauritanie) : Ma délégation veut tout d'abord adresser ses condoléances aux Gouvernements autrichien et danois pour le décès de leurs soldats qui ont trouvé la mort en accomplissant la noble mission que l'Organisation des Nations Unies leur avait confiée. L'expression de notre profonde sympathie va également aux familles endeuillées par ces disparitions tragiques.

75. Ma délégation vient d'émettre un vote positif sur le projet de résolution S/11450/Rev.2. Cette décision n'implique pas que ma délégation soit totalement satisfaite de ce texte. Elle n'a d'ailleurs pas manqué d'exprimer son opinion à ce sujet à la délégation qui a pris l'initiative de l'élaboration de ce projet, et je voudrais ici remercier la délégation française d'avoir tenu pleinement compte de certaines de nos suggestions.

76. J'aimerais également que d'autres délégations comprennent bien le sens que nous donnons à ce vote

qui va dans le même sens que celui que nous avons émis sur les nombreuses résolutions qu'au cours des cinq dernières semaines le Conseil a adoptées, et, je veux le souligner, à plusieurs reprises à l'unanimité. Toutes ces résolutions réaffirmaient la nécessité du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Elles en appelaient à toutes les parties en conflit pour qu'elles cessent toutes leurs activités militaires, que ce soit le 20 juillet ou à des dates ultérieures, sur le sol de ce malheureux pays. Les mêmes résolutions en appelaient aussi aux parties concernées pour qu'elles entament sans retard des négociations destinées à trouver les solutions adéquates aux problèmes qui se sont posés à la République de Chypre à la suite des interventions étrangères.

77. La délégation mauritanienne a été profondément peinée de ce que ces appels n'aient pas été pleinement entendus. Le fait que nos insistants appels à la sagesse et à la modération aient été ignorés a occasionné à la population de la République de Chypre des souffrances incalculables, souffrances auxquelles nous compatissons avec la plus grande sincérité.

78. Au cours des débats que nous avons eus à ce sujet, la délégation mauritanienne a dit, de la façon la plus claire, le prix qu'elle attache à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République de Chypre et au bonheur de son peuple. Ce sont les mêmes raisons qui l'ont amenée aujourd'hui à s'associer à l'adoption de cette nouvelle résolution. Nous espérons fermement que tous les combats cesseront une fois pour toutes à Chypre et que le retour à la paix et à l'ordre constitutionnel interviendra sans plus tarder, et cela par le seul moyen de la négociation.

79. En terminant, ma délégation voudrait à nouveau remercier le Secrétaire général pour tous les efforts qu'il n'a cessé de déployer en vue de faciliter l'application des résolutions du Conseil et d'atténuer les souffrances de la population de Chypre. Elle veut également rendre un vibrant hommage à l'ensemble des forces des Nations Unies, qui remplissent actuellement une mission vitale dans des conditions extrêmement difficiles.

80. M. MAINA (Kenya) [interprétation de l'anglais] : Au nom de ma délégation, j'exprime au Gouvernement et au peuple du Danemark toutes nos condoléances pour les pertes subies par le contingent de ce pays.

81. Comme je l'ai déjà dit, ma délégation appuiera toute mesure, aussi faible ou insuffisante qu'elle soit, susceptible d'aider la République de Chypre à retrouver l'indépendance. De toute évidence, la résolution qui vient d'être adoptée n'est qu'une autre action limitée et timide du Conseil dans les faibles efforts qu'il peut faire pour sauver Chypre. Aussi ma délégation a-t-elle été heureuse de voter pour ce texte.

82. Le problème de Chypre n'est pas réglé. Pour autant que nous puissions en juger, nous devons y faire face longtemps encore. Sans nul doute, nous aurons encore bien des occasions d'en parler.

83. Le PRÉSIDENT (*traduction du russe*) : J'aimerais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

84. Après avoir adressé en tant que président du Conseil de sécurité les condoléances de celui-ci au Gouvernement danois et aux familles des victimes à l'occasion de la mort de militaires danois de la Force des Nations Unies à Chypre, je voudrais maintenant exprimer au Gouvernement et au peuple danois ainsi qu'aux familles des victimes les condoléances de la délégation soviétique.

85. Notre délégation a exposé en détail la position de principe de l'Union soviétique sur la question de Chypre au cours de précédentes séances du Conseil, et en particulier au cours de la séance d'hier, lors de l'examen et du vote des deux résolutions que nous avons appuyées et que le Conseil a adoptées [358 (1974) et 359 (1974)].

86. Il n'est pas nécessaire de répéter aujourd'hui tout ce que nous avons déjà dit sur la position de principe de l'Union soviétique touchant la question de Chypre. Je me bornerai à relever brièvement quelques points. Nous avons montré le caractère périmé et la faillite des soi-disant garanties internationales imposées à Chypre dans le passé. Nous avons exprimé notre opposition à ce que, maintenant que les négociations de Genève ont échoué, le destin de Chypre et du peuple chypriote se règle entre seulement quelques pays de l'OTAN. Nous avons proposé que ce système périmé, dont on vient de constater la banqueroute, de prétendues garanties internationales destinées à protéger l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre soit remplacé par un système plus efficace et plus sûr, avec de véritables garanties internationales, et que le destin du peuple chypriote ne se règle pas, comme des siècles de colonialisme nous en offrent la triste expérience, entre quelques Etats.

87. Nous avons appuyé l'initiative du Groupe des pays non alignés, qui a proposé que les futures négociations sur Chypre se déroulent sous la présidence du Secrétaire général. Malheureusement, ces propositions importantes et comblées opportunes ont été rejetées par ceux qui préfèrent régler le destin du peuple et du Gouvernement chypriotes entre quelques pays de l'OTAN.

88. Nous continuons de penser que le Conseil de sécurité, et par la suite l'Organisation des Nations Unies, doivent prendre part directement à la solution de la question de Chypre.

89. La délégation soviétique, comme chacun sait, a proposé d'envoyer à Chypre une mission spéciale

du Conseil de sécurité, qui se composerait de membres du Conseil [S/11391]. Le but de cette mission serait de se rendre compte sur place de la façon dont sont exécutées les décisions du Conseil et de faire rapport à celui-ci. Nous nous réservons le droit de revenir sur toutes ces considérations et propositions.

90. En ce qui concerne le projet de résolution déposé par la France [S/11450/Rev.2], la délégation soviétique n'a pu, malheureusement, recevoir d'instructions à temps pour le vote d'aujourd'hui. La raison en est évidemment le décalage horaire, comme c'est arrivé ici bien souvent. Nous nous sommes trouvés devant une situation analogue tout récemment, le 31 juillet, lorsque la délégation soviétique n'a pu recevoir d'instructions à temps pour le vote d'une des résolutions. Nous avons demandé à la délégation française de bien vouloir retarder de quelques heures le vote sur son projet; mais nous n'avons pas eu gain de cause, la délégation française insistant pour que le vote ait lieu au plus vite. Aussi n'avons-nous rien pu faire d'autre que de nous abstenir lors du vote.

91. Je voudrais, pour conclure, répondre brièvement à une observation du représentant du Royaume-Uni. Il est satisfait des renseignements fournis par le Secrétariat sur la situation à Chypre. Il a expliqué qu'outre les rapports du Secrétariat il avait des informations par d'autres sources. Il n'est donc pas étonnant qu'il soit largement informé et pleinement satisfait des renseignements dont il dispose.

92. Reprenant mes fonctions de PRÉSIDENT, je donne la parole au représentant de la Turquie.

93. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Je déplore que cette résolution ait été présentée. Je déplore qu'elle ait été acceptée. Je déplore aussi l'état d'esprit de ceux qui, dans leur tour d'ivoire parisienne, ont pu penser à une approche aussi partielle du problème en un tel moment.

94. J'ai le plus grand respect pour les nombreuses vertus qui ont fait la grandeur de la France; mais je sais, hélas, que quand ce pays décide de descendre de sa grandeur pour s'attacher à des considérations mesquines il le fait à fond. Je me demande si nous ne revoyons pas là cette France que le monde espérait ne plus revoir. En dépit de mon très grand respect pour la France et du très grand respect qu'a mon peuple pour ce pays, je ne peux m'empêcher de me demander si c'est la France de la Légion étrangère, la France de Sakiet Sidi Youssef, la France des paras, la France de Suez ou, plus récemment, la France des essais de Mururoa qui prétend juger les actes de la Turquie et la mesure dans laquelle ces actes répondent aux principes des Nations Unies.

95. Il est évident pour tous ceux qui sont autour de cette table, et en fait pour tous ceux qui ont été dans cette salle depuis hier, que la France, dans l'un de ses accès de grandeur, a soudainement décidé de jouer

un rôle en la matière, un rôle dont elle a probablement été privée depuis longtemps, et a décidé de s'ériger en juge, accusant les Turcs de tout ce qui s'est passé à Chypre. Je parle, bien entendu, du premier projet qui avait été distribué [S/11450] et non pas du texte qui, dans l'esprit de ceux qui considéraient que le premier était meilleur, semble peut-être émasculé.

96. Cette résolution a situé le problème dans le courant de la semaine dernière, en dépit du fait que de nombreux actes impliquant une intervention étrangère, une présence militaire étrangère, avaient été commis bien des mois avant que le Conseil de sécurité en fût saisi dans sa phase plus récente. La France a choisi de revenir à la semaine dernière alors que, sur les plans moral, politique et humain, il eût fallu regarder en avant, vers un avenir plus brillant qui aurait pu résulter de négociations ayant un sens. L'adoption d'une telle résolution ne peut que détruire toute perspective de telles négociations.

97. Nous connaissons trop bien les vieilles tactiques de Makarios, qui ne signe des accords que pour les dénoncer ensuite sous le prétexte fallacieux d'avoir été contraint de les conclure sous la menace. Nous connaissons les origines du problème chypriote. Nous savons pourquoi, depuis un mois, nous sommes réunis ici jour et nuit. La faute en est au péché originel que l'on attribue à la signature solennelle de traités mutuellement acceptés et à la promulgation d'une constitution par le chef d'alors du Gouvernement chypriote.

98. La France a-t-elle pour but de préparer le terrain à des prétextes de cette nature dans l'avenir ? Pourquoi cette action frénétique de la part d'un pays longtemps habitué à garder le silence sur des problèmes aussi débattus que la question de Chypre ? Je connais d'autres cas relatifs à la Méditerranée — si chère à la France — dans lesquels la réaction de la France a été bien lente à se manifester. Ce n'était pas une question d'heures, comme vous l'avez mentionné vous-même, Monsieur le Président. Lorsqu'il s'agit, dans ce Conseil, d'adopter des résolutions, les considérations varient selon le pays dont il est question. Je m'interroge sur le nombre de Mirages que l'on doit pouvoir acheter pour atteindre cet objectif.

99. Je pense que si le représentant de la France — ou plutôt son gouvernement — s'était contenté de lancer un sérieux appel à la reprise des négociations, telle qu'on le trouve au paragraphe 3 de la résolution, sans chercher à obtenir des avantages, il aurait contribué de façon constructive à l'amélioration des relations internationales, ce que nous ne l'avons pas vu faire depuis longtemps. En fait, c'est la première fois que le Conseil de sécurité adopte une résolution parce que le Président d'un Etat Membre a fait une déclaration — que, pour ma part, j'estime partielle — 11 ans après l'inscription d'un conflit international à son ordre du jour. On est en droit de se demander où était la conscience de ce pays lorsque des actes unilatéraux, y

compris des actes militaires, étaient commis de façon répétée contre des civils chypriotes turcs sans défense au cours des 11 dernières années.

100. Je dirai maintenant ce qui suit au sujet des résultats obtenus grâce aux efforts faits par la France aujourd'hui. Mon gouvernement s'est déclaré prêt à prendre part aux négociations destinées à établir le futur cadre constitutionnel d'un Etat de Chypre indépendant et souverain, mais ce n'est pas sur la base de cette résolution non équilibrée, partielle, inégale, injuste et irréaliste que nous le ferons. Dès que le Conseil adoptera — et j'espère que ce sera bientôt — une autre résolution qui ne sera pas entachée de ces stigmates, mon gouvernement sera prêt à réexaminer sa position, et il sera heureux de le faire.

101. Je tiens à dire une fois encore que la Turquie ne saurait entamer des négociations dans des conditions dictées sous l'inspiration de phrases extraites de déclarations imaginées à Paris, même si elles l'ont été à l'Elysée.

102. Enfin, je voudrais associer ma délégation, mon gouvernement, ainsi que moi-même, aux condoléances qui ont été exprimées par le Secrétaire général et vous-même, Monsieur le Président, à l'occasion de la mort de deux soldats courageux, membres du contingent danois de la Force des Nations Unies. Nos condoléances s'adressent également au Gouvernement danois et aux familles éprouvées.

103. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je prends la parole dans un seul but. Je suis sûr qu'il y a eu un lapsus de votre part, et vous tiendrez certainement à corriger l'impression contraire que vous auriez pu donner au Conseil et au public en général, mais il me semble que vous avez dit que c'était le Groupe des pays non alignés qui avait proposé que les négociations aient lieu sous la présidence du Secrétaire général.

104. Monsieur le Président, de temps en temps, vous avez révélé au Conseil ce qui se passait dans les consultations officieuses. Avec votre permission, je suivrai votre exemple. Vous savez certainement, et je sais, et, étant donné ce que vous avez dit, il est juste que chacun sache, que cette proposition n'a pas été faite par le Groupe des pays non alignés : la proposition a été faite, dans la mesure où l'on peut en juger, en tant que proposition de document de travail qui a été discutée hier au cours des consultations officieuses et qui, comme vous le savez également, n'a obtenu aucun appui.

105. Par conséquent, présenter cela au Conseil comme émanant d'un groupe très influent et très important de nations à l'Organisation des Nations Unies est une inexactitude, et je suis sûr que vous tiendrez à corriger l'impression contraire que vous auriez pu donner.

106. Le PRÉSIDENT (*traduction du russe*) : Monsieur le représentant du Royaume-Uni, vos informations ne correspondent pas à la réalité. Aucun des six membres non permanents du Conseil de sécurité qui appartiennent au groupe des pays non alignés n'est intervenu contre cette proposition, déposée par l'un d'entre eux.

107. M. LECOMPT (France) : Je veux exprimer brièvement les regrets que j'éprouve après avoir entendu la déclaration du représentant de la Turquie, déclaration dont le côté grinçant m'a frappé. L'aigreur est mauvaise conseillère. Je ne puis que faire remarquer qu'un grand nombre de pays représentés dans cette enceinte se sont joints à la France pour faire adopter cette résolution, qui est loin de ne traiter que de petites considérations de détail. J'aurais préféré que le représentant de la Turquie s'attache au fond du problème et nous donne quelques-uns des éclaircissements qui, malheureusement, manquent beaucoup actuellement sur la façon dont son pays entend respecter les résolutions du Conseil de sécurité.

108. Le PRÉSIDENT (*traduction du russe*) : Je donne la parole au représentant de la Grèce.

109. M. CARAYANNIS (Grèce) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer devant le Conseil ma douleur personnelle ainsi que celle de mon gouvernement à la suite des nouvelles pertes qu'a subies la Force des Nations Unies à Chypre au sein du contingent danois.

110. Je voudrais remercier le représentant de la France pour les efforts qu'il a déployés depuis hier matin devant beaucoup d'obstacles — y compris le fanatisme du représentant de la Turquie, dont nous venons d'avoir un exemple — afin que le Conseil de sécurité puisse ajouter quelques phrases à tout ce qu'il a dit d'inefficace pendant plus de 15 jours.

111. La résolution qui vient d'être adoptée n'aidera peut-être pas beaucoup Chypre, mais elle servira beaucoup le prestige du Conseil. Quant à mon gouvernement, je dois être clair sur un point : l'interprétation qu'il donne au texte qui vient d'être adopté est qu'il ne peut être question des négociations prévues au paragraphe 3 avant l'application du paragraphe 2.

112. Le PRÉSIDENT (*traduction du russe*) : Je donne la parole au représentant de Chypre.

113. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je tiens à exprimer toute ma tristesse et mes condoléances au peuple et au Gouvernement danois à l'occasion de la mort de citoyens danois qui servaient la cause de la paix à Chypre. Il est regrettable que les Nations Unies aient eu à partager les souffrances et les pertes qu'a connues la République de Chypre depuis la journée fatale du 20 juillet, lorsque les Turcs ont envahi l'île.

114. Je voudrais dire quelques mots sur la résolution que le Conseil vient d'adopter. Mais auparavant, je voudrais exprimer toute ma gratitude au représentant de la France qui a pris une initiative tant attendue de la part du Conseil devant la véritable réalité de la situation à Chypre et qui a, enfin, manifesté de la situation à Chypre et qui a, enfin, manifesté de l'indignation face à la violation des droits de l'homme, de la liberté, de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre commise par la Turquie.

115. Hier, j'étais désespéré à la pensée que l'Organisation des Nations Unies pouvait ne pas être consciente de la gravité de la situation par suite de l'attaque perpétrée par une grande puissance contre un petit pays pour le détruire. Mais, aujourd'hui, la réalité semble prendre le pas, et nous avons entendu plus d'une déclaration à propos de la victime et de l'agresseur. La vérité se montre en dépit des efforts diplomatiques pour la dissimuler. Nous sommes devant un agresseur et une victime. Il n'était pas question de guerre, auquel cas on aurait pu invoquer un acte de légitime défense. Il n'était pas question de défense. Il s'agissait d'une violation flagrante du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte de la part d'une prétendue puissance garante.

116. Si l'on parcourt les divers volumes du droit international, on trouve des cas de traités de garantie analogues, mais ils remontent aux temps passés. Nul n'aurait jamais pensé que cela pourrait se produire aujourd'hui. Même avant l'élaboration de la Charte des Nations Unies — 20 ans auparavant — il était mentionné dans les cas de garanties de ce genre que si elles représentaient en fait un moyen d'agression ou d'assujettissement elles étaient sans valeur. Par conséquent, le Traité de garantie est maintenant sans valeur. Il l'a toujours été aux termes de la loi, mais il l'est devenu maintenant dans les faits en raison de l'attitude adoptée par la Turquie.

117. Nous avons maintenant la résolution qui vient d'être adoptée et qui avait été présentée par le représentant de la France. Au paragraphe 3 de cette résolution, le Conseil

*"Invite instamment les parties à reprendre sans délai, dans une atmosphère de coopération constructive,"*

— "coopération constructive", cela signifie clairement négociations en toute liberté; cela ne peut signifier négociations sous la menace ou l'usage de la force; bien sûr, cela n'est pas très agréable pour le représentant de la Turquie, qui attend une reprise des négociations selon le même tracé qu'auparavant — à la pointe du fusil — et avec l'avantage supplémentaire de s'être emparé illégalement, grâce à son occupation militaire, d'une importante partie de Chypre —

*"les négociations demandées par la résolution 353 (1974), négociations dont l'aboutissement ne doit*

être ni entravé ni préjugé par la prise de gages résultant des opérations militaires."

Cela aussi déplait au représentant de la Turquie, parce qu'il souhaite se servir de l'occupation illégale comme d'un moyen pour imposer les conditions de la Turquie.

118. Je remarque que la traduction anglaise du texte français original de la résolution utilise le mot "*prejudged*". Je me permettrai de signaler que le mot "*prejudged*" ne traduit pas fidèlement le français. Le verbe "préjuger" a bien le sens de "*prejudge*", mais lorsqu'il est utilisé tel qu'il l'est dans ce texte il signifie "*without prejudice*". Il ne s'agit pas de préjuger mais de ne pas avoir de préjugés.

119. Dans ces conditions, de futures négociations devraient être libres; elles ne doivent pas comme à Genève avoir lieu sous la menace imminente de la force, ce qui leur enlève toute valeur.

120. L'occupation du territoire est illégale sous quelque angle qu'on l'envisage, car elle viole le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, que réaffirme solennellement la résolution 2734 (XXV) de l'Assemblée générale — la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale — lorsqu'elle déclare nettement dans son paragraphe 5

"que tout Etat a le devoir de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force ... et que le territoire d'un Etat ne peut faire l'objet d'une occupation militaire résultant de l'emploi de la force en violation des dispositions de la Charte, que le territoire d'un Etat ne peut faire l'objet d'une acquisition par un autre Etat résultant de la menace ou de l'emploi de la force, que nulle acquisition territoriale résultant de la menace ou de l'emploi de la force ne sera reconnue comme légale et que chaque Etat a le devoir de s'abstenir d'organiser ou d'encourager des actes de guerre civile ou des actes de terrorisme."

121. Telle est la situation, et le fait que le représentant de la Turquie élève des objections parce qu'il est dit que le territoire illégalement occupé ne devrait pas être utilisé en vue d'obtenir des avantages au cours des négociations est une preuve patente des intentions de la Turquie.

122. Pour nous, toute négociation devra se dérouler dans une atmosphère libre, sans entraves, sans préjugés, sans menaces. Tel est l'esprit qui a animé le représentant de la France, et j'espère que le représentant de la Turquie répondra dans cet esprit.

123. J'en viens maintenant à ce qui a été dit au sujet des concessions. Bien sûr, toute négociation implique des concessions dans un esprit de compromis. Mais l'important est que le fruit des négociations soit un Etat viable. Par conséquent, si faire des concessions signifie qu'il y aura des dispositions entraînant la division, allant ainsi à l'encontre de la notion même d'Etat et créant un Etat dans l'Etat, avec une constitution impossible à appliquer, cela ne serait pas constructif. Car il n'y a aucune raison de créer un Etat en prévoyant son éclatement, créant ainsi de nouvelles conditions de guerre et une chaîne sans fin d'attaques et de contre-attaques.

124. J'affirme que l'esprit de la résolution présentée par le représentant de la France doit être sérieusement pris en considération. Espérons que ce sera là pour l'Organisation des Nations Unies l'occasion de prouver qu'elle peut se montrer à la hauteur des circonstances et progresser de manière constructive.

125. Le PRÉSIDENT (*traduction du russe*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

126. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Je m'excuse de prendre la parole une deuxième fois. Contrairement à ma nouvelle politique qui est de ne pas prendre le temps des membres du Conseil pour répondre à M. Rossides, je dirai ceci. Les mots "Ils ont toujours été sans valeur", prononcés par M. Rossides à l'égard de traités signés solennellement par son chef d'Etat, constituent la preuve, à supposer que la preuve soit nécessaire, que ce que j'ai dit de l'attitude des Chypriotes grecs en ce qui concerne l'axiome *pacta sunt servanda* est exact.

127. Le PRÉSIDENT (*traduction du russe*) : Je donne la parole au représentant de Chypre.

128. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : L'accord signé par le Président de Chypre était, de toute évidence, un accord inacceptable et imposé à Chypre. Il a cependant été respecté à tous les points de vue. Et cela a été réaffirmé par la position adoptée à Genève par le Président par intérim, M. Clerides, à savoir qu'il était disposé à appliquer pleinement les accords de 1960 malgré les difficultés d'application de certaines de leurs dispositions. Mais la Turquie n'a pas accepté. Et ce sont les Chypriotes turcs qui, en se retirant du gouvernement et en ne participant pas au fonctionnement de l'Etat, ont cherché à causer son effondrement à l'époque des troubles en attendant l'intervention turque. Affirmer que nous avons désavoué les accords est donc inexact.

*La séance est levée à 21 h 5.*

---

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة  
يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم منها من المكتبة التي تتعامل معها  
أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

**如何购买联合国出版物**

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

**HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS**

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

**COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

**КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ**

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

**COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS**

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---